

LE syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 23 mars 2015

CHSCT du 19 mars 2015

COMPTE - RENDU

C'était le premier CHSCT suite aux élections professionnelles du 4 décembre 2014. Celles-ci avaient été particulièrement favorables pour les listes présentées par **FO DGFIP 09**. Aussi nous avons obtenu un siège supplémentaire, la CGT en perdant 1 et Solidaire en conservant 1. Les deux nouveaux représentants titulaires sont donc Hélène ESQUIROL et Jean – Paul BERTRAND (qui signait ici son retour) avec comme suppléantes Brigitte OLYNYK et Sandrine LEBRAT.

Aucune déclaration liminaire n'a été lue.

Le premier point à l'ordre du jour était la désignation du Secrétaire du CHSCT pour les 4 prochaines années. Fort des résultats obtenus, **FO DGFIP** a présenté comme candidat Jean – Paul BERTRAND, la CGT a proposé de reconduire Olivier LOTH dans ses fonctions. C'est ce dernier qui a été élu par 3 voix contre 2.

Le second point consistait à l'examen du règlement intérieur. Dans la mesure où il n'y avait rien à amender ou négocier, il a été approuvé en l'état, sans réel débat.

Le troisième point portait sur l'adoption des PV des CHSCT des 18 septembre et 17 novembre 2014. Après consultation des délégués ayant assisté à ces réunions, les représentants de **FO DGFIP** les ont approuvés, en regrettant leur réception aussi tardive et en demandant pour l'avenir plus de rigueur dans le respect des délais de transmission des PV.

Le quatrième point était relatif à la présentation des orientations ministérielles du secrétariat général pour 2015. Sur plusieurs points ayant trait aux actions de prévention à privilégier, les représentants de **FO DGFIP** ont fait des observations et demandé les précisions suivantes :

- Pour les actions liées aux déplacements, nous avons soulevé le fait que la mise en place de la convention avec la poste allait les augmenter sensiblement et les représentants de **FO DGFIP** en débattaient lors du dernier point à l'ordre du jour.

- Les opérations de maintenance doivent être réalisées régulièrement et pour ceci les agents techniques nouvellement affectés doivent pouvoir être habilités. Il était envisagé que ces frais de formation soient pris en charge par le CHSCT. La question de la sécurité (habilitation électricité etc...) pour les agents, ayant été soulevée par **FO DGFIP**, il nous a été répondu que c'est à l'échelon interrégional que ceux-ci pourraient être financés.

./..

- Les risques psycho sociaux demeurent malheureusement l'un des fléaux au sein de notre Direction. **FO GFIP** a demandé, comme c'est le cas au niveau national, que les cas de « burn out » soient recensés dans un premier temps, afin de les faire reconnaître ultérieurement comme maladie professionnelle. Il nous a été répondu que les cas pressentis en Ariège n'avaient pas été reconnus comme tels par le précédent médecin de prévention, le Dr DIAZ.

- Avec la convention signée dernièrement, deux médecins de prévention, les Drs Richard FASQUELLE et Pascal FEGEL pourront intervenir dans plusieurs Directions départementales et notamment au sein de la DDFIP. **FO DGFIP 09** a salué cette nouvelle, plusieurs départements ne bénéficiant pas de la présence d'un médecin. Mais nous avons demandé, comme cela est prévu dans le règlement intérieur, si cette convention leur permettait d'intervenir également dans le milieu professionnel. M. MAIZY nous a répondu que non seulement ils pourront intervenir, mais que ces deux médecins sont particulièrement volontaires pour se rendre dans l'ensemble des postes, selon leurs disponibilités, bien entendu. Nous en avons pris acte, en se félicitant de cette perspective qui sera favorable à tous.

- Au niveau des exercices d'évacuation : Si à la DDFIP les guides files et serres files ont été formés, les issues de secours identifiées et l'ensemble des mesures règlementaires prises, aucun exercice n'a été réalisés depuis fort longtemps. Nous avons obtenu la certitude que celui-ci aura lieu sous peu, en présence d'un responsable des pompiers et qu'un compte rendu sera communiqué lors d'un CHSCT.

Avant d'aborder les deux derniers points à l'ordre du jour, les représentants de **FO DGFIP** ont rappelé qu'un arrêt du Conseil d'Etat en 2014 modifie les critères pour attribuer la notion de projets importants. Aussi, nous avons souhaité que ces sujets ne soient pas simplement inscrits pour information, mais fassent l'objet d'un avis du CHSCT. Après discussion, cette solution a été retenue, bon gré malgré, par l'ensemble des participants.

- Ainsi, le cinquième point concernait les travaux de déménagement de la Paierie Départementale/: Il nous a été rappelé que l'ensemble des agents avaient été concertés à plusieurs reprises et que dans la mesure du possible, leurs demandes avaient été prises en compte. Le calendrier est maintenant en place. Les travaux auront lieu à partir de cette semaine, pour se poursuivre jusqu'au 15 mai. La Paierie sera fermée l'avant dernière semaine de mai, pour être totalement opérationnelle le 1^{er} juin.

Le problème des autocoms pour gérer les communications téléphoniques ainsi que le gestionnaire de file d'attente a été explicité, les solutions définitives ne sont pas encore actées ; Pour ce second aspect, deux entreprises devraient proposer des solutions et notamment sur le plan sécurité, le 23 mars et le 1^{er} avril.

La moquette restante sera supprimée pour être remplacée par un sol plastique, ce que nous demandions. Les archives seront démontées et réinstallées par l'entreprise spécialisée qui les avait mises en place.

Une imprimante commune faisant fonction de photocopieur et de scan sera installée dans les bureaux des services recouvrement et dépenses, une seconde dans le bureau du service comptabilité compte tenu de sa situation excentrée.

La grande salle prévue à l'origine pour être une salle de réunion et de formation, sera uniquement destinée aux réunions. Les formations auront lieu dans la salle du rez de chaussée.

Enfin, au cours de cette présentation M. MAIZY a évoqué un incident survenu à l'accueil de l'Hôtel des finances. Les représentants de **FO DGFIP** ont demandé à en savoir d'avantage, notamment dans le cadre de ce CHSCT. Le Directeur nous a répondu qu'il s'agissait d'une agression verbale assez vive qui n'avait pas eu de conséquences fâcheuses, heureusement.

Cependant cet incident a permis de s'apercevoir que le système d'alarme portable n'était pas opérationnel. En effet, les piles n'ayant pas été vérifiées, elles étaient hors service. Nous avons dû convenir qu'il appartenait aux responsables de sites de s'assurer, du bon fonctionnement, au moins chaque mois, des éléments de sécurité et de protection des agents, .

En conclusion et ainsi que **FO DGFIP** l'avait demandé, le projet de réinstallation de la Paierie Départementale a été soumis au vote pour avis et il a été approuvé à l'unanimité.

Le dernier point à l'ordre du jour portait sur le cadre départemental de déploiement de la convention avec la Banque postale. Cette convention a pour but principal la fin des dégagements de caisse auprès des agences de la Banque Postale installées dans les communes de La Bastide de Sérou, Castillon, Le Fossat, Luzenac, Oust, Varilhes et Vicdessos.

Les représentants de **FO DGFIP** ont rappelé que dès qu'ils avaient eu connaissance de cette mise en place, ils avaient demandé une audience à M. MAIZY qui a eu lieu le 27 février. De nombreuses interrogations se posaient : La contrainte imposée aux Trésoreries impactées de se rendre dans un autre lieu, selon des modalités fixées par la Banque postale, avec éventuellement nécessité de fermer le poste durant ce transfert. Mais aussi les risques encourus pendant le trajet, des assurances complémentaires qui pouvaient en découler. L'encaisse qui devait être revue à la hausse.

Par ailleurs, il avait été possible d'obtenir, il y a quelques mois, que les régisseurs se rendent dans les bureaux de la Banque postale pour procéder aux dégagements, soulageant ainsi les trésoreries concernées d'un travail fastidieux et chronophage. Ce changement allait nécessairement conduire à un retour des régisseurs auprès des trésoreries les plus proches qui compte tenu des effectifs et des conditions de travail s'en seraient bien passé.

Certaines réponses nous avaient été données lors de l'audience du 27 février et ont été rappelées au cours de ce CHSCT, à savoir : Seul les chefs de postes auront l'obligation de procéder à ces dégagements, pour les agents ce sera uniquement sur la base du volontariat. Ce dégagement aura lieu une fois par mois pour ces trésoreries, sur rendez vous et dans un local distinct de l'accueil du public. Pour l'assurance c'est l'Etat qui le prend en charge et les encaisses ont été considérablement augmentées pour certains postes, parfois multipliée par 3 ou 4.

Enfin, ainsi que nous l'envisagions, plus de 60% des régisseurs qui se rendaient dans les bureaux de postes ont d'ores et déjà déclaré qu'ils retourneront dans les trésoreries concernées pour procéder à leurs dégagements. Une solution pourrait être envisagée avec la Brinks moyennant un coût bien entendu, certes négocié, mais non négligeable (à, voir pour l'avenir).

Si ces précisions ont, en partie, répondu à nos interrogations et aux inquiétudes soulevées par certains comptables, elles ne pouvaient nous donner satisfaction. Aussi, pour ce sujet également à la demande de **FO DGFIP**, un avis a été donné par le CHSCT : **FO** a voté contre, la CGT et Solidaire s'abstenant.

Dans le cadre des questions diverses, le sujet qui a le plus retenu l'attention a été l'amélioration des conditions d'accueil téléphonique du public et des conditions de travail des agents en charge de ce secteur sur les sites des CFP de FOIX, PAMIERS et SAINT GIRONS. Deux devis nous ont été soumis, compte tenu de la différence de coût assez minime, nous avons à nous prononcer afin de financer ce projet, avant l'adoption du plan d'action départemental qui aura lieu lors du prochain CHSCT. Ces nouveaux dispositifs apporteront un mieux non négligeable dans la gestion des appels au bénéfice des agents, pour un investissement raisonnable à moyen terme. **FO DGFIP** a voté pour, la CGT votant contre et Solidaire s'abstenant.

Les REPRESENTANTS de **F.O. - DGFIP** :

Hélène ESQUIROL

Brigitte OLYNYK

Jean - Paul BERTRAND